



CORPORATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DU QUEBEC

M E M O I R E

sur

LA FORMATION DES ADULTES

présenté à

LA COMMISSION D'ETUDE SUR
LA FORMATION DES ADULTES

DECEMBRE 1980

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DU QUEBEC

M E M O I R E

sur

LA FORMATION DES ADULTES

présenté à

LA COMMISSION D'ETUDE SUR
LA FORMATION DES ADULTES

DECEMBRE 1980

| TABLE DES MATIERES | | page |
|--------------------|---|------|
| I | INTRODUCTION | 3 |
| II | L'ADULTE | |
| | A) Conception de l'adulte à la C.P.C.O.Q. | 4 |
| | B) Quelques caractéristiques de l'adulte qui consulte le conseiller d'orientation | 7 |
| | C) Les besoins de l'adulte en orientation | 8 |
| III | UN SYSTEME INCOHERENT | 12 |
| IV | RECOMMANDATIONS | 16 |

1 - INTRODUCTION

La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec regroupe des professionnels qui ont pour fonction d'aider les personnes dans leur évolution professionnelle et personnelle ainsi que dans leur implication au plan communautaire. Un certain nombre de membres de la Corporation exercent cette fonction auprès des adultes: ils les aident à solutionner leurs problèmes d'adultes remis en situation d'apprentissage, reconnaissant ainsi à ces travailleurs et citoyens leur droit à l'éducation sous toutes ses formes, suivant les besoins qu'ils éprouvent aux différentes étapes de leur vie.

Dans le cadre de leurs fonctions de consultation, les conseillers d'orientation reçoivent des confidences de la part d'adultes. Ils sont donc en bonne position pour se faire les interprètes de ce qui se passe dans ce système et de ce qu'y vivent les adultes. La Corporation ne prétend pas dans ce mémoire couvrir toutes les facettes de la réalité de l'éducation des adultes, mais s'en est tenue, plutôt, aux éléments qu'elle considère parmi les plus importants de cette réalité.

II - L'ADULTE

A) Conception de l'adulte à la C.P.C.O.Q.

L'adulte est un tout et cette globalité s'exprime en terme de besoins qui évoluent constamment. Chaque adulte possède son propre rythme de développement et il est le premier responsable de son cheminement. Il a le droit et la responsabilité de décider de son présent et de son avenir. D'une façon plus spécifique, il devrait pouvoir fixer lui-même ses propres objectifs personnels (d'ordre professionnel ou autre) et les modifier lorsqu'il le juge à propos. L'adulte est un être en changement à l'intérieur d'une société en changement.

L'adulte organise ses comportements, ses décisions, ses choix en fonction des perceptions qu'il a de lui-même et de son environnement. Il tend à créer un équilibre avec cet environnement. Il a la capacité de progresser, de s'adapter, de tirer profit de ses expériences et somme toute de se prendre en charge.

Sur un continuum qui va de la dépendance à l'autonomie, une vision évolutive de l'homme incite à penser que l'adulte doit tendre vers l'autonomie. Toutefois, compte tenu des observations formulées plus loin, les caracté-

ristiques retrouvées le plus souvent chez les usagers des services d'orientation freinent cette autonomie et conduisent même à la dépendance. C'est pourquoi il devient impérieux d'affirmer que l'éducation des adultes doit favoriser le développement de l'autonomie.

D'autre part, il est évident que cette philosophie n'est pas partagée par tous. Dans son fonctionnement actuel, notre société considère la vie d'une personne comme étant constituée de trois périodes:

- a) La première est la période de la préparation, c'est celle de l'évolution, de la croissance et de l'éducation. Tout peut arriver, mais cette période doit se terminer par des décisions définitives (conjoint, métier, etc.) qui engagent le reste de la vie.
- b) La seconde est la période de production, celle où on réalise ces décisions; où rien ne doit changer.
- c) La dernière est la période de la retraite, celle où on devient "incapable".

La société consacre des ressources humaines et monétaires énormes pour la première étape vu l'importance de la période productive qui va suivre. Beaucoup de ressources sont également affectées à la deuxième période, mais les objectifs semblent souvent liés à des besoins de maintenir la productivité, de ramener les "déviant" dans le droit chemin, d'assister les malheureux ou de remplir les temps libres. Quant à la dernière période, elle est presque ignorée.

La conception de l'adulte qu'en ont les conseillers d'orientation les amène à baser leurs interventions sur deux principes. Il s'agit en premier lieu d'une préoccupation professionnelle qui consiste à aider l'adulte à résoudre son problème d'orientation immédiat et à transférer ses apprentissages à des situations analogues de sa vie. En deuxième lieu, il s'agit d'un principe selon lequel le travail ne doit pas être considéré que sous l'aspect de sa fonction sociale, mais aussi sous celui d'une source d'épanouissement.

B) Quelques caractéristiques de l'adulte qui consulte un conseiller d'orientation

Sa perception du marché du travail est souvent très limitée, d'autant plus que ce marché du travail est très complexe et en constante évolution.

La plupart des adultes connaissent peu les ressources de leur milieu (système d'éducation et services communautaires); beaucoup sont dépaysés devant la rigueur apparente des systèmes d'admission des institutions.

Sans assistance, rares sont ceux qui peuvent trouver parmi les alternatives offertes, celles qui leur conviennent le mieux et qui leur sont les plus profitables.

En général, les adultes se sentent très pressés; ils veulent améliorer rapidement leur situation. Leurs responsabilités familiales, personnelles et monétaires renforcent cette notion d'urgence.

Beaucoup d'adultes ont une perception inadéquate d'eux-mêmes; ils méconnaissent leur potentiel et sont portés à le sous-estimer.

Un ou plusieurs échecs professionnels joints à des aspirations de promotion sociale non réalisées engendrent chez l'adulte une image négative de lui-même.

L'adulte éprouve de la difficulté à identifier ses vrais besoins, de sorte qu'il fait parfois des choix inadéquats. Il lui est difficile d'analyser ses propres expériences et d'en dégager les apprentissages significatifs qu'il transférera dans ses choix ultérieurs. Les périodes de remise en question engendrent de l'anxiété qui se manifeste par une impression de marginalité face à une société qui valorise la stabilité. Le tout se traduit par une difficulté à passer à l'action.

C) Les besoins de l'adulte en orientation

L'adulte a fréquemment des choix d'orientation à faire. Il ne peut véritablement se satisfaire d'une seule période de formation quels qu'en soient les lieux, les modalités et les formats, compte tenu de l'évolution constante de sa personnalité. La spécificité de cette évolution comprend des cycles faits de périodes de remise en question et d'adaptation à des facteurs de réalité tels: la famille, le travail, la compétence professionnelle...

Dans un monde qui devient plus complexe et qui, en même temps, laisse peu de place à de véritables réflexions, l'adulte a souvent besoin qu'on l'aide à y voir clair et à faire le point.

L'adulte a besoin de se percevoir comme un être en évolution, de s'accepter comme tel, d'avoir confiance en lui-même et de s'affirmer en ce sens. Pour y arriver, il devra apprendre à s'évaluer justement, à accepter son choix professionnel comme valable, à tenir compte de ses besoins personnels en plus des besoins du marché du travail. Cette démarche l'amènera à préciser ses objectifs de développement personnel et professionnel en prenant conscience de ses expériences de vie, de ses aptitudes, de ses intérêts, de sa personnalité et de ses besoins. De plus, il devra établir ses objectifs de formation à la lumière d'une connaissance adéquate des réalités du monde du travail, des exigences des études à poursuivre et des possibilités d'accès à divers profils de formation.

L'adulte doit maîtriser certaines compétences. Il doit apprendre à choisir et à tolérer l'inquiétude qui accompagne tout choix. Il doit également apprendre à passer à l'action lorsque ses choix sont faits. L'adulte

doit savoir s'affirmer comme personne et exiger de la société d'être respecté comme tel et non pas d'être simplement considéré comme un exécutant et un consommateur. Il a besoin d'apprendre à utiliser ses expériences de travail et de vie dans sa réorientation.

L'adulte a besoin pour son évolution de ressources facilitant sa croissance au même titre que les plus jeunes. Il lui faut des services de consultation pour l'aider à identifier ses besoins et à choisir les moyens appropriés pour les satisfaire. Ces services doivent tenir compte de son âge, de sa façon de vivre, de ses besoins propres et non pas être la réplique exacte des services offerts aux jeunes.

Des services bien adaptés sont d'autant plus essentiels que l'adulte a besoin de support dans sa démarche de remise en question sur le plan personnel ou professionnel, surtout si les objectifs qu'il poursuit sont peu cohérents, voir même insatisfaisants. Il a besoin d'être confronté, d'être "critiqué" relativement au réalisme de ses projets.

Pour préciser son orientation, l'adulte a également besoin d'être informé des alternatives offertes dans son milieu par les réseaux d'éducation afin de faire un choix juste. Il doit être renseigné sur les ouvertures et les tendances évolutives du marché du travail.

En résumé, s'il projette un retour aux études, il doit connaître clairement chacun des éléments de son projet éducatif: les aptitudes requises, les modalités de réalisation, les coûts, l'investissement d'énergie exigé, la valeur de ses acquis.

III - UN SYSTEME INCOHERENT

Le citoyen qui souhaite retourner aux études, retourner au travail, améliorer ses conditions de travail ou de vie etc., désire selon son expression "se faire orienter". Comme consommateur, il fait face à une panoplie de services qui prétendent tous l'aider dans son orientation. C'est pourquoi il est fréquent de l'entendre dire qu'il a consulté plusieurs "orienteurs". En effet, pour l'adulte il est difficile de distinguer, parmi les différents services qui lui sont offerts, lequel lui permet réellement de faire une démarche d'orientation. Voici, à titre d'exemple, quelques endroits où l'adulte peut se présenter:

- à la Commission de formation professionnelle pour les activités dites de "pré-formation" qui sont des activités de classement mais aussi d'orientation;
- au Centre de main-d'oeuvre du Québec où on fait de l'orientation sur demande;
- au Centre d'emploi du Canada pour rencontrer des conseillers en main-d'oeuvre afin d'obtenir du counseling d'emploi qui est une forme d'orientation;
- au Service de l'éducation des adultes d'une commission scolaire pour rencontrer un conseiller pédagogique ou un conseiller d'orientation;

- au CEGEP même situation, quoique cela ne soit pas présentement généralisé;
- à l'université, quoique le service est peu répandu au Québec.

Une fois le service d'orientation rendu, l'adulte est confronté à un système qui risque de retarder et même de faire dévier complètement la réalisation de ses projets. Voici quelques exemples de difficultés qu'il peut rencontrer:

- L'attente pour obtenir un cours peut, dans certains cas, se prolonger jusqu'à deux ans.
- Le contenu du "Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada" varie parfois dramatiquement sans que les usagers en soient prévenus.
- Les adultes ont parfois des difficultés à faire accepter par leur conseiller en main-d'oeuvre leur changement d'orientation.
- Lorsqu'un adulte retourne aux études, on ne tient pas ou peu compte de ses acquis professionnels dans la reconnaissance de ses équivalences scolaires.
- Au chapitre de la reconnaissance des équivalences, les adultes sont parfois pénalisés en raison des changements annuels apportés aux cahiers d'équivalence.
- Les préalables académiques exigés pour la formation professionnelle ne sont pas toujours adéquats.

- La formation professionnelle demande parfois aux adultes des performances supérieures à celles exigées des étudiants du secteur régulier, ex.: réussir une spécialisation complète de niveau collégial en 52 semaines.
- Plusieurs adultes rencontrés manifestent des mécontentements vis-à-vis la sélection du Centre d'emploi du Canada.

En addition à la description de la situation actuelle, il faut déplorer que chacun à sa façon, avec du personnel plus ou moins spécialisé, et souvent à temps partiel, tente selon ses limites d'apporter une aide à l'adulte. Mais, il n'existe pas ou très peu de véritable service d'orientation qui réponde aux exigences d'une société moderne, même si, en 1980, une publicité tapageuse sur "les services d'information et les conseils d'orientation" au niveau collégial a laissé croire que de tels services existaient. Dans les faits, de tels services bien structurés n'existent à peu près pas. Cela frise la fausse représentation.

Certains intervenants entrent en relation d'aide avec l'adulte dans une optique de "marketing" pour leurs organismes. Ces organismes ont des intérêts dans l'aide à apporter aux adultes afin que ces derniers optent pour des programmes pré-déterminés et jugés rentables pour l'organisme.

De par leur nature, les Centres d'emploi du Canada donnent la priorité au placement plutôt qu'à la formation. Le conseiller en main-d'oeuvre a la double responsabilité de conseiller les travailleurs et d'aider les employeurs à obtenir la main-d'oeuvre qualifiée; ces deux responsabilités entrent souvent en conflit d'intérêts. Malheureusement, l'approche éducative est quasiment absente des préoccupations des organismes de main-d'oeuvre autant provinciaux que fédéraux (Centre d'emploi du Canada, Centre de main-d'oeuvre du Québec, Commission de formation professionnelle).

En conclusion, l'expérience des conseillers d'orientation auprès des adultes amène à percevoir un grand manque de cohérence dans l'ensemble des activités de formation qui leur est destiné. Il n'y a pas de principe unificateur de ces activités car elles tirent leurs origines d'intérêts divergents, d'où la difficulté de l'adulte à se retrouver dans la "mer" de publicité, d'information, de renseignements dispensés par les organismes qui se préoccupent d'éducation et de formation. Le système actuel invalide toute forme de cohérence d'un réseau à l'autre. Bien sûr, en surface, le système a fait ses preuves; mais, en réalité, il favorise beaucoup plus l'intégration que le développement des individus. L'adulte est devenu une statistique à être digérée par l'ordinateur. Il serait donc souhaitable de retrouver beaucoup plus de cohérence et de continuité à l'intérieur du système.

IV - RECOMMANDATIONS

Dans la perspective de fournir à l'adulte tous les outils nécessaires à son développement personnel et professionnel, la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec recommande:

1- Qu'une politique globale de l'éducation des adultes centre le système d'abord et avant tout sur l'adulte sans pour autant ignorer les besoins de notre société.

A cette fin:-

- que les services offerts aux adultes soient adaptés à leurs besoins et non une simple réplique de ceux offerts aux jeunes;
- que ces services soient entièrement accessibles à l'ensemble de la population adulte sans aucune discrimination;
- qu'on mette en place les mécanismes nécessaires pour reconnaître les acquis personnels et professionnels de l'adulte;
- que la formation professionnelle des adultes tienne compte du marché du travail.

11- Qu'une centralisation de certains services de consultation soit faite afin que l'adulte puisse bénéficier dans un même lieu de l'aide d'une équipe multidisciplinaire (conseiller d'orientation, conseiller en information scolaire et professionnelle, aide pédagogique, etc.)

A cette fin:-

- qu'en vue d'obtenir un degré optimal de cohésion, ces services soient intégrés sous une même unité de gestion;
- que cette unité de gestion soit indépendante des institutions de formation de quelque niveau que ce soit;
- que cette unité de gestion ne relève pas d'un ministère en particulier, mais d'un organisme de concertation interministérielle ayant des pouvoirs décisionnels;
- qu'à l'intérieur de cet organisme, les services de consultation soient supportés par différents services connexes, comme une banque de données sur le marché du travail, les salaires, les prévisions d'emploi, en addition à l'information scolaire;

--qu'on y retrouve un service de relance pour apporter du support à l'adulte et un suivi aux interventions;

--qu'on y retrouve des services reliés entre autres à la recherche d'emploi, à l'affirmation de soi, à la connaissance des droits de l'individu face aux organismes, etc.

111- Que le droit au service d'orientation soit décrété dans une politique globale de l'éducation des adultes.

A cette fin:-

--que les organismes concernés affectent les ressources budgétaires nécessaires à l'engagement du personnel d'orientation;

--que les professionnels de ces services soient qualifiés pour intervenir adéquatement auprès des adultes.